

La lettre du maire

Pascal Beudet

N°10 juin 2006 Aubervilliers

zoom

RENCONTRES

Aubervilliers fière de sa jeunesse



Ecoute mutuelle, débat sans concession ont marqué cette première étape des rencontres avec la jeunesse. Rendez-vous est pris pour poursuivre le travail et la réflexion.

C'est vrai qu'il y avait de quoi être fier en écoutant les jeunes d'Aubervilliers qui avaient répondu vendredi 16 juin à l'invitation de la municipalité. Loin des stéréotypes véhiculés trop souvent par les médias, il était encourageant d'entendre les jeunes de banlieue raconter comment ils se confrontent à la vie, à leur devenir avec courage et détermination. Et, il leur en faut, plus qu'ailleurs. La persistance, voire l'aggravation des inégalités, le fossé qui se creuse entre les quartiers difficiles et le reste du pays font mentir le principe d'égalité des chances et mettent à mal les fondements sur lesquels se sont construites les valeurs de la République. Alors, dans notre ville, de très nombreux jeunes souffrent. Exclus souvent plus tôt du système scolaire, ils remettent en cause une orientation mal adaptée, beaucoup enchaînent des petits boulots pour poursuivre leurs études. Confrontés régulièrement à la violence, ils doivent affronter toutes sortes de discriminations et se plaignent souvent d'attitudes

provocatrices des forces de l'ordre. Mais ils ne renoncent pas, se battent pour leur avenir et demandent qu'on les écoute. Pour l'immense majorité d'entre eux, la violence ne résout rien et ils prennent en exemple le mouvement contre le CPE auquel beaucoup ont pris part et où, pacifiquement, en rassemblant ils ont fait reculer le gouvernement. Vendredi 16, étape d'un processus que j'ai voulu engager après les événements de novembre 2005 pour réfléchir avec tous les habitants sur la place de la jeunesse dans la ville et dans la vie, un premier échange fructueux a eu lieu. Nous n'en sommes pas encore au stade des solutions, des propositions. Le travail va se poursuivre, en particulier dans les ateliers thématiques, jusqu'à l'automne prochain avec toujours les mêmes objectifs. Etre le plus efficace possible pour répondre mieux encore aux aspirations des jeunes Albertivillariens et porter fort avec eux les revendications qui ne dépendent pas directement de la politique municipale ■

CONSEIL LOCAL DES JEUNES : UN AN DÉJÀ

Lors de la création du conseil local des jeunes, il avait été convenu d'un bilan avec le conseil municipal au bout d'un an. Mission accomplie vendredi en introduction de la soirée-rencontre. Les jeunes conseillers ont assumé leur rôle avec sérieux. Terrains de proximité, 40 ans du théâtre, villes et musiques du monde, site Internet de la ville, participation au conseil de rédaction d'*Aubermensuel*, découverte des projets urbains, rencontres avec l'OPHLM, tri sélectif, sécurité aux abords des écoles, place des handicapés, violence, discrimination, relations filles-garçons, chantiers de solidarité... la liste est impressionnante. Ils ont aussi participé au combat contre le CPE, contre l'expulsion d'un lycéen, sont allés au forum social de Barcelone, en délégation en Palestine, ont organisé un voyage pour la mémoire au Struthof et à Auschwitz... Autant d'actions décidées en toute indépendance. Ils sont bien décidés à poursuivre et à explorer d'autres pistes. Je m'en réjouis ■

contact

Pascal Beudet

maire d'Aubervilliers,
vice-président de Plaine Commune

Hôtel de Ville
2 rue de la Commune de Paris
93308 Aubervilliers cedex Tél. : 01 48 39 52 00
Courriel : pascal.beudet@mairie-aubervilliers.fr

DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

Des promesses non

Depuis plus de 20 ans, de nombreuses personnalités et formations politiques se sont, à un moment donné, prononcées en faveur du droit de vote des résidents étrangers. Pourtant, cette mesure n'a jamais été adoptée laissant ainsi une grande partie du pays exclue de la démocratie.

Dès 1979, alors que le débat autour du droit de vote des étrangers surgit, **Jacques Chirac** s'y dit favorable. **François Mitterrand** s'engage à son tour, dans son programme pour les élections présidentielles de 1981 puis de 1988, à accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections locales. Promesse enterrée deux fois de suite : Mitterrand s'y dit personnellement favorable mais regrette que « l'état actuel des mœurs » ne le permette pas.

En 1989, la perspective de faire voter les citoyens issus de la Communauté européenne aux élections locales, dans n'importe quel pays de la Communauté, relance le débat. **Michel Rocard**, Premier ministre, rappelle qu'il est favorable au vote de tous les étrangers aux élections locales, mais que cela suppose une réforme de la Constitution et que le gouvernement serait censuré sur un tel projet. **Georges Marchais**, secrétaire général du Parti communiste français, rappelle que le PCF est pour le vote et l'éligibilité des étrangers aux élections locales. **Jacques Chirac**, président du Rassemblement pour la République (RPR), invite les Français à « utiliser leur droit de pétition », afin de saisir le Parlement sur l'organisation d'un débat puis d'un référendum sur le droit de vote des étrangers aux élections locales.

En 2001, alors que, comme le prévoyait le traité de Maastricht, les citoyens européens peuvent voter et être élus dans les élections municipales du pays membre dans lequel ils résident, une brèche est ouverte : le droit de vote n'est plus lié à la nationalité.

Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Intérieur, estime « envisageable » ce droit pour les résidents de plus dix ans. **Laurent Fabius**, président de l'Assemblée nationale,

Toute la gauche réunie lors des résultats du premier référendum organisé à Saint-Denis.



REPÈRES

1848 Suffrage universel pour les hommes de plus de 21 ans

1944 Droit de vote pour les femmes

1974 Droit de vote à 18 ans

1989 Le Parlement européen demande aux pays de la CEE d'accorder le droit de vote aux élections locales à tous les étrangers vivant et travaillant chez eux.

1994 Les citoyens de l'Union européenne résidant en France obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes. Ce droit de vote est étendu en 1998 aux Municipales.

4 avril 2000 Adoption par l'Assemblée nationale, en première lecture, de la proposition de loi constitutionnelle relative au droit de vote et à l'éligibilité des résidents étrangers non ressortissants de l'UE aux élections municipales. Le texte n'est pas présenté au Sénat et la loi n'est donc pas adoptée.

et **Martine Aubry**, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, se déclarent favorables. **Gilles de Robien**, porte-parole de l'UDF, défend également le droit de vote des étrangers, tandis que **Philippe Séguin**, candidat du RPR aux élections municipales à Paris, plaide pour l'extension du droit de vote aux ressortissants des « pays de la francophonie » aux élections municipales.

Fin 2005, **Nicolas Sarkozy**, ministre de l'Intérieur, déclare : « A titre personnel, je considère qu'il ne serait pas anormal qu'un étranger en situation régulière, qui travaille, paie

tenues

des impôts et réside depuis au moins dix ans en France, puisse voter aux élections municipales. »

La décision d'inscrire dans la Constitution le droit de vote des résidents étrangers nécessite une implication gouvernementale. Je souhaite que les différentes actions locales menées cette année dans notre Département, bien que n'ayant qu'une portée symbolique, contribuent lors des prochaines échéances nationales à faire enfin avancer la démocratie.

A notre tour, à Aubervilliers, exprimons-nous lors de la consultation du 24 juin ■

De nombreux Albertivillariens se sont inscrits pour voter le 24 juin.



LA FRANCE À LA TRÂNE

L'Irlande, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Lituanie, la Slovaquie, le Luxembourg, les États-Unis, la Suisse ont accordé le droit de vote, selon des modalités diverses, à tous les résidents étrangers. La Finlande accorde ce droit aux citoyens issus des pays scandinaves ; la Grande-Bretagne aux ressortissants des pays du Commonwealth. En Espagne et au Portugal, le droit de vote est accordé aux étrangers sous réserve de réciprocité de leur pays d'origine.

flash

Le premier anniversaire de la victoire du non à une Europe libérale a été marqué par la volonté des participants de construire une réelle alternative politique.



Rassemblement pour la construction de perspectives politiques

Il y a un an, 54,7 % des Français ont rejeté le projet de Constitution européenne. Ils étaient près de 68 % à Aubervilliers montrant bien que, comme l'ont confirmé toutes les études post-électorales, ce non massif venait très majoritairement d'électeurs de gauche. Ils s'étaient rassemblés, au-delà des congnances des partis et de la plupart des médias, pour refuser, en toute connaissance de cause, un traité qui avalisait et aggravait des politiques déjà mises en œuvre de casse des services publics, de la protection sociale, du Code du travail... C'est ce rassemblement qui est encore et toujours à l'ordre du jour contre la droite et les projets de rupture de Nicolas Sarkozy avec notre modèle social.

Le sport, synonyme d'éducation et d'engagement volontaire.



Le sport et ses valeurs

Le tournoi international de foot pour les benjamins organisé par le FCMA et la municipalité fut une réussite. C'est la démonstration réjouissante que les valeurs portées par le sport sont toujours vivaces. Alors que l'individualisme est aujourd'hui institué en précepte moral, les rencontres montraient, qu'au contraire, le collectif et l'épanouissement des individus se nourrissent mutuellement. Le sport est fédérateur, éducatif et aide les jeunes à se construire et pas seulement physiquement. Il franchit les frontières, il est intergénérationnel. Merci aux parents et aux organisateurs de leur engagement pour la réussite de cet événement.

Développement durable : notre avenir en jeu

La pression démographique et le fort potentiel pour le développement d'activités que connaît Aubervilliers nécessitent une réflexion en amont afin de penser intelligemment notre avenir. C'est un des axes forts du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration. Le développement de notre ville doit se faire dans le respect et l'amélioration de notre environnement. Il convient pour cela de travailler en collaboration avec Plaine Commune pour élaborer un plan d'aménagement harmonieux de notre territoire. C'est le travail que j'ai proposé au Conseil municipal de poursuivre.

Sécurité

Un droit fondamental

Garantir la sécurité des personnes et des biens est une responsabilité nationale, du ressort de l'Etat. Pourtant, un maire ne peut se résoudre à voir des actes de violence et d'incivilité rester impunis. Je le répète, ces comportements sont intolérables et doivent être réprimés. En mettant en place une police municipale, la Ville a permis à la Police nationale de se décharger d'une partie de ses fonctions – en l'occurrence les petites incivilités – afin qu'elle se consacre davantage à la lutte contre la délinquance. Nous devons continuer à revendiquer ensemble le droit à la sécurité, en garantissant la liberté de chacun, et obtenir les moyens humains nécessaires pour renforcer et encadrer les équipes du commissariat d'Aubervilliers. Nous poursuivons, avec nos partenaires, notre travail de prévention et de suivi, mais nous n'obtiendrons des améliorations réelles qu'à condition que les problèmes d'insécurité soient pris en compte par l'Etat au niveau nécessaire ■

A l'occasion d'une de mes fréquentes rencontres avec les fonctionnaires du commissariat de police.



Accompagnement des seniors

Principe de précaution maximum

Suite aux effets meurtriers de la canicule de l'été 2003, un dispositif réglementaire a été mis en place dans des communes pour éviter qu'en tel drame se reproduise. La difficulté en la matière est de recenser les personnes dites « à risque », au-delà de celles qui utilisent les services de la mairie et fréquentent ses structures.

La municipalité a donc décidé d'envoyer un questionnaire aux 9 000 seniors d'Aubervilliers afin de mieux connaître leur situation : vivent-ils seuls, sont-ils en difficulté de santé, leur condition de logement leur permet-elle de se protéger de la chaleur... ?

Autant de questions pour évaluer leur niveau de fragilité face à de très fortes températures. 1 700 réponses nous sont parvenues, nous permettant en cas de canicule d'intervenir plus efficacement ■

Un dispositif a été mis en place pour mieux intervenir en cas de forte chaleur.



Culture

Le Collège de France à Aubervilliers

Je me réjouis du succès dont a bénéficié l'initiative de Jack Ralite, soutenue par la municipalité, *Les mille et une nuits*, au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, ouvrant ainsi de la meilleure des manières le cycle de conférences du Collège de France dans notre ville.

Qu'il est rassurant de constater qu'à Aubervilliers aussi nous pouvons viser l'excellence ! Cette expérience inédite se poursuivra dès la rentrée avec des œuvres telles que *Don Quichotte* ou *La Divine Comédie*, dans plusieurs lieux d'Aubervilliers. La prochaine conférence devrait se tenir fin octobre au lycée Le Corbusier ■

Salle archi-comble pour un merveilleux voyage dans les *Mille et une nuits* avec le Collège de France.



Mercredi 21 juin

Culture. Fête de la musique.

Jeudi 22 juin

Ecoles. Visite du chantier de l'école maternelle Anne Sylvestre en présence d'Anne Sylvestre.

Samedi 24 juin

Citoyenneté. Consultation des habitants sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.

Dimanche 25 juin

Sortie. Brocante du centre-ville.

Mardi 27 juin

70 ans du Front Populaire. Soirée-débat au Théâtre de la Commune sur « Le mouvement social, hier et aujourd'hui ».

Mardi 27 juin

Institutions. Conseil communautaire.

Jeudi 29 juin

Institutions. Conseil municipal.

Vendredi 30 juin

Sports. Réception municipale en l'honneur de l'équipe féminine d'escrime.

Jeudi 13 juillet

Festivités. Fête nationale du 14 Juillet.

Vendredi 25 août

Commémoration. Cérémonie de la Libération de Paris et de la région parisienne.

rendez-vous

A la rentrée, pour la prochaine *Lettre du Maire* qui paraîtra le 21 septembre. D'ici là, je vous souhaite de passer de bons congés d'été.



LA LETTRE DU MAIRE - n° 10 - juin 2006 - Directeur de la publication Pascal Beaudet - Création graphique 0@0@ - Maquettiste Zina Terki - Crédit photographique Willy Vainqueur - Secrétaire de rédaction Marie-Christine Fleuriot - Mairie d'Aubervilliers 2 rue de la Commune de Paris 93308 Aubervilliers cedex - Tél. : 01 48 39 52 00 - fax : 01 48 39 52 30 - www.aubervilliers.fr - Photogravure & impression POM.